

Casques bleus suisses pour les opérations maintien de la paix

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Übermittler = Transmissions = Transmissioni**

Band (Jahr): **2 (1994)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-571020>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Casques bleus suisses pour les opérations de maintien de la paix

En se fondant sur le rapport 90 sur la politique de sécurité du Conseil fédérale, le plan directeur de l'armée 95 attribue trois nouvelles missions à notre armée. Une de celles-ci est la promotion de la paix. Dans le monde entier, des casques bleus sont engagés en faveur de la paix et de la sécurité et contribuent à soulager la misère humaine. Le chef du DMF a souligné l'importance des casques bleus pour notre politique extérieure, notre sécurité et notre armée:

"Les casques bleus suisses sont un instrument de politique extérieure et de solidarité, mais aussi un garant de notre sécurité. En effet, notre sécurité est tributaire de celle de notre entourage, c'est pourquoi la promotion de la promotion de la paix fait partie des missions d'armée 95."

Les Chambres fédérales ont approuvé à une très forte majorité la loi fédérale sur les troupes suisses pour les opérations de maintien de la paix. Toutefois, un référendum ayant été lancé contre ce projet, il devra être soumis au peuple dans le courant de l'année 1994.

Les réponses suivantes à 20 questions souvent posées sont destinées à mieux informer et faire comprendre le point de vue du Conseil fédéral et du Parlement.

1. Que sont les casques bleus?

D'une manière générale, les casques bleus sont un instrument de maintien de la paix qui peut être engagé dans le monde entier. Les casques bleus suisses, au sens de la loi fédérale, sont des membres volontaires de troupes de maintien de la paix qui sont engagés sur mandat des Nations Unies (ONU) ou de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), en vue du maintien, voire de la promotion de la paix dans des régions sujettes à des conflits.

A l'heure actuelle, ce sont plus de 80'000 militaires à casques bleus provenant d'environ 70 pays différents qui sont engagés.

2. A quoi servent les casques bleus?

Les missions des casques bleus sont multiples: ils surveillent les zones de cessez-le-feu, contrôlent le retrait des troupes des régions occupées et veillent au respect des traités de cessez-le-feu.

En outre, ils accompagnent et surveillent les transports et la répartition des biens humanitaires, et constituent une aide en faveur des autorités locales légales, ainsi que de la population civile.

3. N'y a-t-il pas aussi des troupes de combat de l'ONU?

Une précision préalable: les casques bleus suisses ne seront jamais des troupes combattantes.

Les Nations Unies distinguent entre les opérations de maintien de la paix (peace-keeping) et les opérations d'imposition de la paix (peace-enforcement).

Ces dernières comprennent l'engagement de formations de combat contre un agresseur (par ex. en Somalie). La Suisse ne participerait jamais à de telles actions, mais réserverait son engagement au maintien de la paix, comme la loi sur les casques bleus le définit.

4. Les casques bleus sont-ils armés?

Oui. Contrairement aux bérets bleus (tels que les observateurs militaires et les formations sanitaires), les casques bleus sont armés.

Dans le contexte des opérations de maintien de la paix, l'armement des casques bleus suisses sert exclusivement à l'autoprotection en cas de légitime défense.

5. Pourquoi la Suisse veut-elle avoir des casques bleus?

La promotion de la paix prévue par la loi fédérale constitue une contribution active de la Suisse à la sécurité et à la stabilité internationale. Compte tenu du fait que la sécurité de notre pays dépend dans une large mesure de celle de notre entourage, toute contribution à la stabilité internationale renforce notre propre sécurité. Les casques bleus suisses constituent une suite logique et moderne de nos bons offices traditionnels; ils sont le signe visible de notre désir de solidarité avec la communauté des Etats et des peuples.

6. L'entrée à l'ONU par une porte dérobée?

La mise sur pied de casques bleus et une éventuelle entrée à l'ONU sont totalement indépendantes l'une de l'autre. La mise à disposition de l'ONU de bérets bleus ou de casques bleus pour des opérations de maintien de la paix est possible également aux non-membres de l'ONU. Il ne saurait être question dès lors de préjuger de notre adhésion à l'ONU.

Depuis des décennies, les organismes des Nations Unies bénéficient d'un appui financier matériel et personnel de la Suisse. Depuis 1989, notre pays fournit des observateurs militaires et des troupes

sanitaires à l'ONU, ce qui est apprécié de toute part. Le maintien de la paix ne se limite pas, du reste, à l'ONU, mais peut également être l'affaire de la CSCE.

7. N'allons-nous pas sacrifier la neutralité?

Non. Le maintien de la paix et la promotion de la paix (peace-keeping) contribuent à soulager la misère dans des régions où sévissent des conflits.

De telles actions humanitaires sont parfaitement compatibles juridiquement et politiquement avec notre neutralité.

Les engagements de casques bleus n'entrent en ligne de compte pour la Suisse que dans des conditions parfaitement définies: volontariat (aussi bien de notre pays que des militaires engagés!), accord de toutes les parties au conflit avec l'engagement suisse, impartialité parfaite et possibilité de retrait en tout temps.

La neutralité et la solidarité ne s'excluent pas mutuellement.

8. D'autres pays neutres ont-ils également des casques bleus?

Avant tout la Finlande (depuis 1956!), mais aussi la Suède et l'Autriche mettent à la disposition des Nations Unies des troupes de maintien de la paix depuis de nombreuses années.

Ces pays possèdent une expérience importante dans ce domaine. La Suisse pourrait en profiter, aussi bien en matière de formation des casques bleus que pour l'engagement pratique.

Nous n'aurions pas besoin de commencer à zéro, mais disposerions de possibilités de collaboration et de soutien garanties.

9. Combien de casques bleus suisses sont-ils prévus?

Il est prévu de constituer un pool de quelques milliers de spécialistes, permettant de constituer dans chaque cas spécifique l'unité convenant le mieux à un certain engagement.

Cette formation serait en règle générale un bataillon de quelques 600 militaires; il s'agit toutefois d'un chiffre indicatif puisque l'effectif et la fonction ad hoc est recrutée puis instruite pendant trois semaines en vue de son engagement.

Il n'y a donc pas cours qui dispense une instruction à l'avance, ni d'unité permanente. Les unités de casques bleus suisses seront constituées, instruites et familiarisées avec le lieu d'engagement

prévu au fur et à mesure, en fonction de la demande et de la mission.

10. Les soldats de milice peuvent-ils être utilisés comme casques bleus?

Les opérations de maintien de la paix exigent des connaissances militaires de base solides, ainsi qu'une formation civile adéquate. Le système de milice suisse est dès lors prédéterminé pour ce genre de missions, puisqu'il permet judicieusement d'avoir recours aux aptitudes civiles.

En Finlande et en Autriche, les formations de casques bleus sont d'ailleurs formées d'à peine dix pour cent de militaires de carrière, alors que la grande majorité sont des soldats de milice.

La Suisse occupera également quelques fonctions de cadres par des militaires de carrière, mais la grande majorité du personnel sera constituée de soldats de milice.

11. Quels est le profil des exigences type ?

Seuls des militaires ayant fait leur école de recrues entrent en ligne de compte pour un engagement dans les casques bleus suisses. Il s'agit en effet d'une tâche militaire qui concerne la politique de paix, mais qui est exécutée par les moyens de l'armée.

Cette pratique est observée également dans les autres pays qui fournissent des contingents. Un candidat doit disposer d'une bonne force de caractère, d'une santé robuste, de bonnes connaissances professionnelles et de langues, et si possible avoir quelque expérience de l'étranger.

La fonction définitive n'est attribuée au candidat qu'après la période de formation spécifique en vue d'un engagement.

12. Quels sont les coûts occasionnés par les casques bleus?

Dans le budget de la Confédération de 40 milliards de francs au total, les coûts pour les casques bleus représentent un quart de pour cent (100 millions de francs).

Voici le détail des chiffres; les coûts pour la constitution de la troupe de casques bleus (équipement de base et équipement spécifique, création d'un centre d'instruction) s'élèvent à 58 millions de francs.

Par engagement et par année, il faut compter 79 millions de francs, montant dans lequel enseignants, les moyens d'enseignement, l'entretien du matériel, etc. s'élèvent à environ 18 millions de francs par année.

13. Quel est le salaire d'un casques bleu suisse?

Selon le message du Conseil fédéral, le salaire moyen d'un casque bleu suisse sera de 75'000 francs par année. S'ajoute à ce montant une solde journalière de 20 francs

pendant la période d'engagement.

Selon les expériences faites dans d'autres pays, 10 à 20 pour cent des coûts d'engagement avancés par un pays comparable à la Suisse sont remboursés par l'ONU.

14. Les engagement de casques bleus comptent-ils comme service militaire?

Le principe est le suivant: une partie du temps d'engagement est imputée à la durée du service obligatoire, l'autre partie est destinée à donner de nouvelles jours d'instruction en Suisse, ainsi qu'une partie du temps d'engagement détail dans une ordonnance particulière.

A titre indicatif, on peut dire que, sur les six premiers mois d'engagement, la moitié environ sera imputée au service obligatoire.

15. Quel est le statut juridique des casques bleus?

Les casques bleus suisses sont soumis exclusivement au droit suisse. En principe, ils bénéficient du même statut que tous les autres militaires, à la différence près que leur engagement est volontaire. Leur statut peut être comparé approximativement à celui des membres du Corps des gardes-fortifications ou de l'Escadre de surveillance.

Dans un règlement particulier, le Conseil fédéral fixera les prescriptions de service, ainsi que la procédure de plainte et la procédure disciplinaire. Il est donc clair qu'aucun membre d'une unité de procédure bleus suisses ne peut être jugé à l'étranger par un juge étranger.

16. Qui commande les casques bleus suisses?

Les casques bleus suisses constituent une troupe nationale compacte et sont commandés par un Suisse.

Même si le contingent dans son ensemble est placé sous le commandement de l'ONU ou de la CSCE, l'autorité sur notre bataillon de casques bleus pendant l'engagement est entre les mains du commandant suisse.

En d'autres termes, le commandant local (Force Commander) ne pourrait rien exiger de la troupe suisse qui soit contraire au mandat accepté par le Conseil fédéral. Les soldats suisses ne sont donc pas envoyés " au service étranger" comme certains l'affirment.

17. Où peut-on imaginer des engagements de casques bleus suisses?

A titre de premiers engagements d'un contingent de casques bleus suisses, on peut imaginer par exemple la surveillance

du cessez-le-feu gréco-cypriote sur île de Chypre .

Après des expériences pratiques, on peut également imaginer des engagements dans le cadre de l'action dans le Liban méridional ou de l'action dans la zone démilitarisée, le long de la frontière entre l'Irak et le Koweït.

18. Où serait-il hors de question d'engager des casques bleus suisses?

Partout où l'on ne peut parler réellement de "peace-keeping". Une participation de la Suisse à la mission de l'ONU en Bosnie serait délicate.

La participation à l'opération de l'ONU en Somalie serait totalement exclue à l'heure actuelle parce que l'opération est du "peace-enforcement".

19. Qui décide d'un engagement?

En ce qui concerne les engagements de notre pays, c'est le Conseil fédéral dans chaque cas spécifique.

Sur le plan personnel, c'est chaque Suisse ou chaque Suisseuse qui décide pour sa propre personne.

Les missions aux troupes de maintien de la paix ne sont pas formulées par n'importe quel organe militaire étranger, mais par le Conseil de sécurité de l'ONU ou par CSCE.

La question de savoir si la Suisse accepte ou non un mandat et à quelles conditions elle le ferait est décidée par le Conseil fédéral uniquement (après consultation des commissions parlementaires compétentes). Comme mentionnée, les conditions à cet effet fixées par la loi: accord des parties au conflit, impartialité stricte de nos casques bleus, utilisation des armes en cas de légitime défense seulement et retrait possible en tout temps.

20. Qu'en est-il des risques?

Celui qui participe à des missions de casques bleus est confronté à des risques dans la même mesure que dans tous les autres engagements humanitaires (par. ex. ceux des délégués suisses de la Croix-Rouge).

Le Conseil fédéral tient particulièrement à ce que l'information dans ce domaine soit parfaitement claire et réaliste. Il mettra tout en oeuvre pour que ces risques soient aussi faibles que possible, en n'acceptant que des mandats sérieusement négociés, conformes aux capacités de nos unités de casques bleus et en fournissant un équipement conforme à la situation, de même qu'une instruction spécifique qui tient compte des expériences des pays qui ont une longue tradition dans ce genre d'actions.

Information DMF

Sicherheitspolitische Wahrnehmung

Das Eidg. Militärdepartement (EMD) erhebt seit mehreren Jahren regelmässig den sicherheitspolitischen Wissensstand der deutschen und französischen Schweiz. Die Befragungen wurden in Zusammenarbeit mit der soziologischen Forschungsstelle der Militärischen Führungsschule an der ETH Zürich entwickelt und vom Institut Demoscope durchgeführt.

Lagebeurteilung: unsicherer

Westeuropa wurde im Januar 1992 von 22% der Befragten als unsicher bezeichnet. Im Dezember 1993 waren es 32%. Ebenfalls um 10 Prozentpunkte ist die Zahl jener gestiegen, die den gesamten europäischen Raum als unsicher bewerten: 1992 waren es 41%, jetzt sind es mit 51% mehr als die Hälfte der Befragten.

Militär: Multifunktionalität gefragt

"Grosse Bedeutung" wird der Verteidigung gegen militärische Aggressoren von 47% (1992: 36%) zugemessen, "ziemliche Bedeutung" von weiteren 19%; "bedeutend" ist dieser Faktor also für zwei Drittel. Auch hier ist ein Anstieg feststellbar, vor allem in der Romandie (+14 Prozentpunkte).

Bei der Mithilfe bei Naturkatastrophen stieg die Bejahung von 66% auf 81% (die Befragung fand nach der Unwetterkatastrophe in Brig statt)- jene für die Unterstützung von zivilen Behörden in ausserordentlichen Lagen von 29% um 17 Punkte auf 46% ("grosse Bedeutung", dazu kommen noch 29% ziemliche Bedeutung").

Die Akzeptanz für friedenserhaltende Missionen (Stichwort:freiwillige Friedenstruppen) hat innert zwei Jahren von 18% um 24 Punkte auf 42% zugenommen, für weitere 28% hat dieser Armeeauftrag "ziemliche Bedeutung"- das heisst 70% messen diesem Instrument der Sicherheitspolitik Bedeutung zu.

Information ist Gefragt

Auch im Dezember 1993 fühlten sich weite Teile der Bevölkerung in bezug auf friedenserhaltende Operationen und Blauhelmgesetz noch nicht sattelfest. Das gilt vor allem bei den Frauen und bei den Jungen.

Nicht als Konkurrenz zu Friedenstruppen, sondern in Ergänzung wird die Entwicklungshilfe bewertet: auch dieser Wert stieg (von 31% auf 42%, dazu 32% "ziemliche Bedeutung"). Der Anstieg der Zustimmung ist überall feststellbar, in der Romandie aber generell ausgeprägter als in der Deutschschweiz und bei Jüngeren deutlicher als bei den Älteren.

Quelle: EMD Informationsdienst

Redaktionsschluss für die Ausgaben des UEBERMITTLER's 1994

<u>Ausgabe</u>	<u>Redaktionsschluss</u>	<u>Erscheinung</u>
April	08. März	11. April
Mai	12. April	10. Mai
Juni	10. Mai	07. Juni
Juli/August	05. Juni	05. Juli (Doppelnummer)
September	09. Juli	06. September
Oktober/November	11. Oktober	04. November (Doppelnummer)
Dezember	08. November	06. Dezember
Januar 1995	06. Dezember	12. Januar 1995